

# INFORMATION

## à la population



### Passage au système du sac régional dès le



#### HISTORIQUE

La taxe au sac a été introduite en octobre 2013 sur le territoire communal. À ce moment-là, aucun système d'harmonisation ou de régionalisation n'était en vigueur. Ce n'est qu'en 2014 que GEDECHABLAIS, société chargée de coordonner et d'harmoniser la gestion des déchets des communes du Chablais vaudois, a été créée. La Municipalité a préféré liquider son stock de sacs gris et vert, pour des raisons économiques et écologiques, avant de passer aux sacs régionaux.

Informations complémentaires sur le système régional de taxe au sac :

[www.vaud-taxeausac.ch](http://www.vaud-taxeausac.ch)

#### QUELS SERONT LES NOUVEAUX SACS AUTORISÉS ?

À l'instar des autres communes vaudoises, seuls les sacs régionalisés blanc et vert seront autorisés.

**Attention : les sacs valaisans (rouge et blanc) vendus à Saint-Maurice ne seront pas autorisés.**

#### QUE DOIS-JE FAIRE DE MON STOCK DE SACS ACTUELS ?

Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2018, nous vous rachèterons vos **rouleaux intacts et complets** de sacs taxés gris et vert, directement à l'administration communale.

#### OÙ VAIS-JE TROUVER LES NOUVEAUX SACS RÉGIONAUX ?

Les sacs seront disponibles dans les points de vente actuels à Saint-Maurice (Migros, Coop, Pam), ainsi qu'à l'épicerie du village. Vous pourrez également acheter ces sacs dans tous les commerces vaudois de la région.

#### QUELS SERONT LES CHANGEMENTS ORGANISATIONNELS ?

Il n'y aura aucun changement, les informations de notre site internet sur la gestion des déchets restent toujours valables.

[www.lavey.ch/administration/déchets](http://www.lavey.ch/administration/déchets)

#### QUELLES SERONT LES SANCTIONS ?

Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2018, seuls les sacs régionaux seront autorisés. La Municipalité compte sur le civisme de chacun pour l'utilisation des nouveaux sacs. Une amende pouvant aller **jusqu'à Fr. 500.-** pourra être infligée en cas de non-conformité.

#### TARIFS

Seul le prix du sac de 60 L diffèrera des prix actuels :

17 L	CHF 1.00
35 L	CHF 1.95
60 L	CHF 3.80
110 L	CHF 6.00



**Rappel des consignes de tri au verso**

# INFORMATION

## à la population



### Petit rappel des consignes pour le tri des déchets



#### TOUS LES DÉCHETS INCINÉRABLES, NON REVALORISABLES ET NON RECYCLABLES

- Chiffons souillés et vieilles chaussures
- Sacs d'aspirateur
- Bouteilles de vinaigre et d'huile en plastique
- Papiers et cartons sales
- Plastiques (*bouteilles et flacons non revalorisables, films plastiques, plastique dur, polystyrène - sagex...*)
- Déchets composites (*balle de tennis, éponge...*)
- Briques de jus de fruits et de lait
- Couches-culottes, cotons-tiges, tampons, produits d'hygiène (*serviettes hygiéniques, lingettes, brosses à dents, etc.*)
- Éléments en caoutchouc (*tuyaux, élastiques...*)
- Litières pour animaux
- Cendres de cheminée (froides)
- ... et tout autre déchet non recyclable



#### TOUS LES DÉCHETS REVALORISABLES ET RECYCLABLES

- Carton, papier
- Verre
- Fer-blanc, aluminium, canettes
- Bouteilles en PET
- Huiles ● Déchets verts
- Textiles
- Médicaments
- Produits toxiques
- Appareils électriques et sources lumineuses
- Piles, ampoules

À déposer dans les points de collecte prévus à cet effet

A éliminer dans les

**TRIER C'EST VALORISER**

**sacs taxés**



2018

1<sup>er</sup>

JUILLET

Toutes les infos sur les nouveaux sacs figurent au verso



## CE QU'IL FAUT AUSSI SAVOIR...

### ENTREPRISES

Les entreprises doivent organiser elles-mêmes le ramassage et l'élimination de leurs déchets.

### RÉCOLTE DANS LES COMMERCES

Les commerces qui vendent des articles produisant des déchets recyclables ont l'obligation de les récolter, même si l'achat n'a pas été effectué dans le même commerce ou auprès de la même enseigne.

C'est le cas notamment :

- des ampoules au mercure
- des piles
- des appareils électroménagers
- du PET

Les coûts d'élimination étant intégrés dans le prix d'achat des produits susmentionnés, ces filières doivent être privilégiées pour l'élimination de ces déchets.

### CONTAINERS

En principe, des sacs taxés doivent être déposés à l'intérieur des containers privés.

Si la nature des objets à y déposer empêche l'utilisation de sacs, des scellés adaptés aux containers et permettant de justifier de l'acquittement de la taxe seront en vente auprès de l'administration communale.

### OBJETS ENCOMBRANTS

Même si la déchetterie doit être privilégiée, les objets encombrants continueront d'être ramassés comme actuellement (2 fois par année).

## Nouvelle déchetterie

Afin d'encourager le recyclage et permettre l'évacuation des objets volumineux, les habitants de Lavey-Morcles auront dorénavant accès à la déchetterie de St-Maurice située sous le Scex, derrière le terrain de football. (voir plan ci-dessous)

Une carte d'accès sera adressée à chaque habitant majeur durant le mois de septembre 2013.

Les objets qu'il sera possible d'y déposer sont :

### Objets encombrants :

- mobilier en bois (tous les meubles doivent être démontés)
- matelas et sommiers
- skis, postes TV et radio, jouets
- débris de vitres, miroirs, vaisselle
- moquettes, tapis, plexiglas
- déchets de bois d'une longueur maximale de 1m50
- bonbonnes en verre, tonneaux en bois et en plastique

### Ferraille :

- lave-linge\*, lave-vaisselle\*, cuisinières\*
- fûts en métal (exempts de tout résidu solide ou liquide)
- déchets de fer et acier, tôle • bicyclettes, cyclomoteurs
- jantes de voitures sans les pneus
- pneus (quantités limitées)
- climatiseurs
- réfrigérateurs\*, congélateurs\*
- petits appareils électroménagers

### Divers :

- papier, carton, PET, verres, capsules Nespresso, piles
- peinture, solvants, produits phytosanitaires

*\* pour ces appareils, une taxe administrative de Fr. 33.- sera perçue.*

### HORAIRES D'OUVERTURE :

La déchetterie de St-Maurice est ouverte comme suit :

**tous les samedis de 9h00 à 12h00**

**le premier samedi de chaque mois de 14h00 à 16h00**

**le mercredi de 17h00 à 18h00 durant l'horaire d'hiver**

**le mercredi de 17h00 à 19h00 durant l'horaire d'été**





## Les lieux de collecte

### 1. SALLE POLYVALENTE

- Verre = bouteilles, flacons, bocaux à conserve et autres récipients en verre uniquement, sans bouchon et sans fermeture métallique, vidés de leur contenu, sont à déposer dans la benne prévue à cet effet
- PET = bouteilles vidées de l'air avec le bouchon refermé et déposées dans le container plastique à cet effet
- Fer-blanc, aluminium, boîtes de conserves, produit d'emballage, feuilles d'aluminium et autres. Attention à bien vider les divers récipients
- Vêtements, textile

### 2. ANCIEN LOCAL DU FEU

- Papiers, journaux, cartons, le tout attaché. Un ramassage est effectué 3 fois par année par les deux paroisses

### 3. PARKING DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE

- Container à verre

### 4. STATION DE COMPOSTAGE

- Coquilles d'œufs, épluchures, restes de repas crus, marc de café, litières d'animaux d'appartement, cendres, fleurs coupées, plantes de balcon et d'intérieur avec terreau, gazon, branchages et taille de haies (inférieurs à 10 cm de diamètre), feuilles mortes, mauvaises herbes non grainées
- Heures d'ouverture :  
du mardi au samedi  
7h30 - 19h00 (horaire d'hiver)  
7h30 - 20h00 (horaire d'été)

### 5. DECHETTERIE DE LA STEP

- Verre, PET, fer-blanc, aluminium, piles, textile, capsules Nespresso, huiles minérales et végétales

### 6. DECHETTERIE SOUS-LE-SCEX ST-MAURICE

- voir page ci-contre

### NON FIGURÉS SUR CE PLAN :

#### >>> MORCLES

- Sacs taxés à déposer dans le local prévu à cet effet dans le bas du village
- Container à verres, PET, sur le parking de l'auberge

#### >>> DECHARGE DE COLLONGES

- Terre, déchets pierreux
- Horaires d'ouverture :  
[www.collonges.ch](http://www.collonges.ch)  
(informations pratiques/voirie et déchets).



## Le bon endroit pour chaque déchet :

Type de déchet	A privilégier	Ou encore
Bouteilles en PET	Commerces	Places communales selon carte
Huiles minérales et végétales	Place de collecte de la STEP	
Papier ou carton non souillé	Local de ramassage début Route des Têches	Place de collecte de la STEP
Déchets de bois (hors construction)	Déchetterie Sous-le-Scex	
Déchets de jardin	Place de compostage de la Step	Compostage individuel
Boîtes de conserves et canettes en alu	Places communales selon carte	Place de collecte de la STEP
Ferraille	Déchetterie Sous-le-Scex	
Frigos, congélateurs, fours, cuisinières	Commerces distribuant ces produits	Déchetterie Sous-le-Scex
Bouteilles en verre	Places communales selon carte	
Produits chimiques, peinture, solvants	Commerces distribuant ces produits	Déchetterie Sous-le-Scex
Néons	Déchetterie Sous-le-Scex	
Piles et accus	Commerces distribuant ces produits	Déch. Sous-le-Scex ou Place de collecte de la STEP
Capsules Nespresso et Spécial-T	Déchetterie Sous-le-Scex	
Pneus	Garages distribuant ces produits	Déchetterie Sous-le-Scex (petites quantités)
Petits appareils électroménagers	Commerces distribuant ces produits	Déchetterie Sous-le-Scex
Appareils informatiques et assimilés	Commerces distribuant ces produits	Déchetterie Sous-le-Scex
Vêtements	Places communales selon carte	
Ampoules basse consommation	Commerces distribuant ces produits	
Bouteilles de lait	Commerces distribuant ces produits	